



BULLETIN MUNICIPAL N° 12 DE BROTTTE-LES-LUXEUIL

(mois de janvier, février et mars 2017)

3 ANS DÉJÀ !

Il est de tradition de faire un point, en milieu de mandat, pour informer les concitoyens des principales actions menées durant ce laps de temps. Je vous les livre ci-dessous.

En matière de création ou d'entretien d'infrastructures:

- la réparation du dôme de notre église
- le nettoyage de la fontaine qui sera renouvelé cette année
- le récurage du caniveau de la route de Betoncourt
- le nettoyage des chéneaux de la Mairie, de la cure et de la salle communale sur lesquels poussaient des arbustes !
- la réfection des appartements de la cure avec le nettoyage de la cave et la protection de celle-ci par serrures fermant à clé
- la plantation de 4 arbres « liquidambar styraciflua » aux abords du cimetière
- la rénovation de l'éclairage public par la pose de lampadaires à LED
- l'assainissement collectif des eaux usées ou « tout à l'égout »
- la réfection des voies de communication de l'impasse du Breuil, de la Prairie, du Jonchet et de la rue des Vignes
- la mise en chantier de la vente de terrains à bâtir route de Baudoncourt

En matière de communication:

- la création du site internet (<http://www.brotte-les-luxeuil.com>)
- la lettre trimestrielle « ENTRE-NOUS »
- la diffusion systématique, à tous les habitants, de notes d'information sur des points particuliers
- la mise en place d'un afficheur électronique

En matière de gestion et de respect de la réglementation:

- la création systématique de groupes de travail avec un large pouvoir d'appréciation sur tout sujet important pour assurer une transparence totale des actions
- la mise en œuvre du respect intégral de la pratique de l'affouage
- la permanence du Maire tous les lundis matins et tous les mardis après midi en Mairie
- l'adhésion à la COFOR
- la certification de notre forêt au label PEFC
- la signature d'une convention avec 30 millions d'amis afin de prendre en charge la stérilisation et l'identification des chats errants

En matière de sécurité:

- la vente du tractopelle qui présentait un danger imminent pour les utilisateurs
- la vente de la remorque dont l'état justifiait la séparation

Sommaire

3 ans déjà, Rappel : page 1

Réunions du Conseil, Un cirque dans le village, Important, Petite annonce : page 2

Carnaval des enfants, Petits rappels, Réunions du Conseil : page 3

Réunions du Conseil, Le loto de l'association amicale brottaise, Prochaines manifestations, Permanence du Maire : page 4

Réunions du Conseil : page 5

Réunions du Conseil, A propos de l'affouage : page 6

- la pose de panneaux pour protéger les automobilistes au pont de la route de Baudoncourt
- la destruction de l'ancien vestiaire qui se trouvait dans un état lamentable et qui présentait également un danger pour la population
- l'achat de cônes de sécurité pour assurer la protection de l'agent d'entretien
- la protection des enfants à l'arrêt du bus scolaire par la présence d'un agent réglant la circulation
- la pose d'un panneau de voie sans issue à l'impasse du Breuil
- l'achat d'un défibrillateur

En matière de festivités:

- la journée du 14 juillet dont le succès est grandissant avec en fin de matinée la cérémonie officielle puis le repas « paëlla », les jeux pour les enfants et les adultes, la soirée « saucisses-merguez » et enfin vers 22h le feu d'artifice
- l'achat de la dernière licence IV qui nous permet d'ouvrir le bar en cours d'année
- pour les fêtes de fin d'année, le Noël des enfants et le repas de nos aînés
- la gratuité de la carte « Avantages Jeunes » pour nos adolescents
- la chasse aux œufs pour Pâques à destination des enfants

Je voudrais ici remercier les membres du Conseil, le personnel de la Mairie, les Associations et les Garants qui m'ont apporté leur soutien sans faille dans la réalisation de ces projets car, sans eux, rien n'aurait pu être possible.

Rendez-vous dans 3 ans ... après ???

Votre Maire, Bernard GIRE

RAPPEL

Les parents qui ne souhaitent pas voir leurs enfants en photo dans les articles d'ENTRE-NOUS ou sur le site internet de la Commune sont priés de se faire connaître auprès du Maire.

REUNIONS DU CONSEIL

Séance du 27 janvier 2017 :

Approbation du Règlement Intérieur de l'assainissement :

Aucune requête n'ayant été signalée, ce dernier est adopté et fera l'objet d'une diffusion auprès de tous les propriétaires.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Travaux forestiers :

Le Maire présente au Conseil le devis de travaux fourni par l'ONF pour l'année 2017 et qui comprend des travaux sylvicoles sur parcelles 1, 5 et 6 pour 4.018,50 € H.T et des travaux d'infrastructure pour 340,00 € H.T.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Compte-rendu du Conseil Syndical de l'école par Micheline DIZIAIN :

Ce Conseil avait pour but de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel de l'école et la signature du contrat d'adhésion au service de missions temporaires du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale.

Résultats de l'exercice 2016 (pour information) :

Le Maire indique au Conseil que le résultat de l'exercice 2016 pour la section « fonctionnement » sera de :

- au budget général de 12.034,12 € compte tenu des recettes pour un montant de 106.751,18 € et des dépenses pour 94.717,06 €

- au budget annexe assainissement de 3.150,52€ compte tenu des recettes pour un montant de 13.558,28 € et des dépenses pour 10.407,76 €

Il indique, par ailleurs, que la trésorerie disponible est de 162.626,17 €.

Ces chiffres seront confirmés au prochain Conseil lors du vote du compte de gestion et du compte administratif.

Point sur l'assainissement :

Le règlement d'assainissement, accompagné de la demande d'autorisation et de la note d'information N° 10, sera distribué prochainement aux habitants.

Convention 30 millions d'amis :

Le Maire rappelle la nécessité de mener une action en direction des chats errants en partenariat avec la fondation « 30 millions d'amis ».

Cette action vise à capturer ces animaux, durant une campagne à définir par arrêté, puis à les transporter chez un vétérinaire pour procéder à leur identification et à leur stérilisation au nom de l'association. La fondation règle directement le vétérinaire choisi par la municipalité. La prise en charge est de 80,00 € pour les femelles et de 60,00 € pour les mâles. Les animaux sont ensuite replacés sur

Suite page 3

UN CIRQUE DANS LE VILLAGE

Le 20 mars, en fin d'après-midi, un cirque organisait un spectacle pour la plus grande joie de nos petits.



L'événement est si rare qu'il méritait d'être signalé dans « ENTRE-NOUS ».

Près d'une trentaine de personnes, en majorité des enfants, a assisté aux numéros dont les acteurs étaient eux-mêmes.

Si le clou du spectacle était la « prise en main » d'un serpent de près de 5 m de long, tenir en équilibre, sur une tige, une assiette tout en la faisant tourner



n'était pas chose facile !

Le cirque devrait revenir l'an prochain .



Photos: Adeline TARD

IMPORTANT



Les prochains relevés des compteurs d'eau auront lieu du 19 au 30 juin 2016

PETITE ANNONCE

La commune va mettre en vente, très prochainement, 2 lots de terrains à bâtir d'une surface d'environ 1000 m² entièrement viabilisés. Les personnes intéressées sont priées de joindre le Maire par téléphone (06.70.48.70.05) pour obtenir plus de renseignements.

LE CARNAVAL DES ENFANTS



Photo : Adeline TARD

Deuxième année pour le carnaval des enfants organisé par les mamans du village.

Comme on peut le remarquer les déguisements étaient particulièrement soignés pour le plus grand plaisir des enfants et ... de leur maman.

Chapeau bas à celles-ci pour cette organisation eu égard au nombre d'habitants de notre village.



PETITS RAPPELS ...

Pour les toutous :

Une petite photo vaut mieux qu'un bla-bla de plus !



Pour les tondeurs de pelouse :

Le dimanche après-midi laissez dormir les voisins c'est sain pour

tout le monde !

Pour les pyromanes :

Les feux sont **strictement interdits** par **arrêté** et épiés par de nombreuses associations prêtes à porter plainte !



leur lieu de capture.

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer la convention avec 30 millions d'amis.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Question diverse :

Le Maire indique au Conseil que le déneigement des trottoirs doit être assuré par la Commune. Encore faut-il en avoir les moyens. Il incite donc les habitants à coopérer. Dans le cas contraire il prendra un arrêté obligeant les riverains à procéder au déneigement des trottoirs bordant leur domicile. Il fait remarquer par ailleurs que, cette année où la neige a été particulièrement abondante, toutes les rues ont été déneigées.

Séance du 24 février 2017 :

Opposition à la compétence PLU :

La loi « ALUR » prévoit dans son article 136 le transfert (**un de plus**) de plein droit de la compétence PLU intercommunal dans un délai de trois ans à compter de la promulgation de cette loi, soit à compter du 27 mars 2017, au profit de la Communauté de Communes. Sauf (*on l'a échappé belle !*) si au moins 25% des communes représentant au moins 20 % de la population totale des communes concernées s'y opposent.

Le Maire propose au Conseil de s'opposer à ce transfert au profit de la Communauté de Communes et lui demande de le charger de notifier cette décision à la dite Communauté.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Adhésion à l'Association d'Insertion Trait d'Union :

En l'absence de l'agent Pascal MOUGEOT pour maladie, le Maire souhaite faire nettoyer le bassin du lavoir dans lequel les mauvaises herbes deviennent envahissantes. Il propose d'adhérer à l'association « Trait d'Union » pour réaliser notamment ces travaux et de l'autoriser à signer la ou les conventions à venir selon les besoins de la Commune.

Le montant annuel de l'adhésion est de 77,00 €, celui de la prestation de 160,00 € par 1/2 journée ou de 295,00 € la journée.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Participation aux frais de fonctionnement du pôle éducatif de CITERS :

La participation par élève pour l'année scolaire 2016/2017 est de 350,00 € en classe de maternelle et de 200,00 € en classe primaire. Pour l'année 2017/2018 elle sera respectivement de 450,00 € et de 250,00 €.

La convention de partenariat avec le SIVU du Rombau à CITERS, pôle éducatif, doit être signée par le Maire.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Suite page 4

Financement du hangar :

Le Maire souhaite demander une subvention de 50% minimum éligible à la **DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour compléter l'autofinancement de la Commune ainsi qu'une **aide départementale** limitée, elle, à 15%.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Remplacement d'un agent :

En raison de la prolongation des congés pour maladie de l'agent Pascal MOUGEOT, le Maire demande au Conseil, par sécurité, de l'autoriser à signer des contrats de travail pour une durée déterminée, éventuellement renouvelables, pour assurer le remplacement de cet agent en application de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Compte de gestion du budget principal et du budget assainissement :

Le compte de gestion du budget principal et du budget assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2016 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Décision du Conseil : voté à l'unanimité

Affectation du résultat d'exploitation - budget assainissement :

Le résultat de l'exercice s'élève à 3.150,52 €. Le résultat à affecter est de 3.150,52 €.

Le solde d'exécution cumulé d'investissement est de 12.646,10 €.

Décision du Conseil : voté à l'unanimité

Affectation du résultat d'exploitation - budget principal :

Le résultat de fonctionnement de l'exercice s'élève à 12.034,12 € auquel il convient de rajouter le résultat des exercices précédents soit 156.025,94 €.

Le résultat à affecter est de 168.060,06 €.

Le solde d'exécution d'investissement est de -1.198,50 €. Le solde des restes à réaliser est -2.703,00€. Le besoin de financement est de -3.901,50€

Le Maire propose d'affecter en réserve en investissement la somme de 15.112,84€.

Le report d'exploitation est donc de 164.158,56 €.

Décision du Conseil : voté à l'unanimité

Panneaux du pont rue de Baudoncourt :

Le Maire indique au Conseil que les panneaux ont été posés laissant la priorité aux automobilistes sortant de Brotte.



Suite page 5

LE LOTO DE L'ASSOCIATION AMICALE BROTTAISE

Le dimanche 5 mars dès 14h les habitants étaient conviés à jouer au loto organisé par l'Amicale Brottaise. Comme d'habitude le Président Pascal FOUILLET annonçait les numéros et de nombreux lots ont été gagnés par les participants. Certains d'entre eux sont même repartis avec plusieurs lots ! Des gâteaux maison et des boissons étaient servis à table, pour une somme modique, par les bénévoles de l'association. Le gros lot a été remporté par Léonard GARNIER petit fils de Josette (membre de l'association).



Bravo Léonard tu as gagné, en plus, le droit d'être en photo sur « ENTRE-NOUS » !

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Le **dimanche 16 avril à 10h** : Chasse aux œufs organisée par la municipalité avec la participation de l'Amicale Brottaise au terrain de la buvette

Le **dimanche 30 avril et le lundi 1er mai** : ouverture du bar en fin de matinée à la buvette

Le **lundi 8 mai à 10h45 précises** : Cérémonie au Monument aux Morts suivi du verre de l'amitié

Le **dimanche 21 mai** : Journée randonnée organisée par l'Amicale Brottaise

Le **dimanche 4 et lundi 5 juin (Pentecôte)** : ouverture du bar en fin de matinée à la buvette

Le **dimanche 25 juin à partir de 13h30** : Concours de pétanque organisé par l'association Saint Martin au terrain de la buvette

Le **vendredi 14 juillet** : Cérémonie commémorative au Monument aux Morts à 11h45 suivie de la fête au village avec repas, jeux, musique, danses, soirée « saucisses-merguez » et vers 22h jeux d'artifice

Venez nombreux, ambiance assurée !

Textes & photos de Bernard GIRE sauf mention contraire

Tél : 06.70.48.70.05

Mail : bernard.gire@gmail.com

Permanence en Mairie : le lundi de 8h00 à 12h00 et

le mardi de 14h00 à 17h00

Visitez le site internet : www.brotte-les-luxeuil.com

Point sur l'assainissement :

En préambule le Maire indique au Conseil que le panneau d'information a **enfin** était posé sur le portail d'entrée de la **STEP** (photo ci-dessous)



Ensuite il fait le point définitif sur le coût global de notre assainissement. La dépense totale s'élève à 841.455,70 € H.T soit 1.005.892,50 € TTC (certains postes de dépenses sont hors TVA).

Cette dépense est couverte par :

Prêt Caisse des Dépôts	561.740,00 €
Subvention Agence de l'Eau	214.180,00 €
Subvention DETR	80.084,80 €
Subvention Département	108.363,00 €
Réserve Parlementaire d'Alain JOYANDET	10.000,00 €
Autofinancement	31.524,70 €

Lors du budget prévisionnel l'autofinancement était de 35.694,29 €. La différence, soit 4.169,59 €, s'explique par des prestations non réalisées.

Le budget a donc été parfaitement maîtrisé. Il est à noter que sur le montant des subventions acceptées seule la somme de 206.371,29 € a été reçue par la Commune. Le reliquat sera versé au cours de ce premier semestre.

Pose d'un panneau au cimetière :

Eu égard à la nouvelle grille tarifaire pour 2017, relative à l'enlèvement des déchets notamment du cimetière, le Maire propose de responsabiliser les usagers en les informant de la nouvelle procédure par un panneau d'information dont photo ci-dessous. Il demande l'avis du Conseil.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité



Compte rendu du conseil d'école par Micheline DIZAIN :

Les effectifs sont de 56 élèves dont 17 en maternelle, 16 en CP et CE1 et 23 en CE2, CMI et CM2. En terme de prévisions, le nombre se rapproche dangereusement de 51 élèves dont 12 en maternelle, 18 en CP et CE1 et 21 en CE2, CMI et CM2.

Les comptes de la coopérative scolaire présentent un solde positif de 3.738,85 €.

Les sorties organisées, dont certaines ont déjà eu lieu, sont prévues en mars et en juin. La kermesse est annoncée pour le premier juillet.

Adeline TARD a présenté sa candidature au poste de Président de l'association « les petites crapules ». Acceptée à l'unanimité par le Conseil de l'école.

Décapage des toitures des bâtiments communaux :

Les toitures de nos bâtiments, non entretenues depuis de nombreuses années, doivent faire l'objet d'un bon nettoyage avec un décapage au Kärcher suivi d'un traitement hydrofuge et d'une projection d'antimousse.

Le Maire demande au Conseil d'accepter le devis de Mr JARJAVAL pour un montant de 1.784,00 € TTC.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Convention 30 millions d'amis :

Le Maire indique que celle-ci a été signée par les deux parties.

Questions diverses :

Pacte fiscal et financier de la Communauté de Communes :

Le Président de la Communauté de Communes, accompagné du Vice-président chargé des finances, a souhaité rencontrer les élus de notre Commune avec la participation de Joseph FRANC (invité) pour nous présenter une nouvelle mouture du pacte fiscal et financier. La hausse fiscale serait limitée à 100,00 € maxi sur la valeur locative moyenne communautaire. Cette rencontre a eu lieu dans la salle de réunion de notre Mairie le 21 février à 18h.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette hausse afin d'en faire part à la Communauté de Communes au plus tôt.

Décision du Conseil : après un tour de table, le Conseil donne son accord

Demandes de subvention d'associations diverses :

Ces demandes sont nombreuses et la Commune, eu égard aux diminutions drastiques des dotations de l'Etat, doit faire un choix. Le Maire demande au Conseil de se prononcer en terme de position.

Décision du Conseil : Ne répondre à aucune demande de subvention en dehors des associations de notre village

Séance du 31 mars 2017:

Annulation d'une délibération :

La délibération prise au dernier Conseil (cf. avant dernier paragraphe

page 4) doit être annulée car les Communes n'avaient pas à prendre celle-ci (lettre du Préfet).

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Contrat de maîtrise d'œuvre :

Dans le cadre de la viabilisation des terrains à vendre rue de Baudoncourt, le Maire considère que la Commune n'est pas compétente pour ce type de réalisation et propose ECA, prestataire avec lequel la Commune a déjà travaillé pour cette réalisation.

Le montant de la prestation est de 7.390,00 € HT.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Vote des taux d'imposition :

Le Maire, comme il s'y est engagé en début de mandat, propose de maintenir les taux précédents: à savoir 3,80 % pour la taxe d'habitation, 7,71 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 27,77 % sur les propriétés non bâties.

Il est à noter que les taux moyens sur le plan national sont respectivement de 24,38 %, 20,85 % et 49,31 %. Sur le plan départemental, ils sont respectivement de 16,15 %, 17,34 % et 34,29 % !

Décision du Conseil : voté à l'unanimité

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	120.666,00 €	274.439,00 €
Section d'investissement	134.402,00 €	134.402,00 €
TOTAL :	255.068,00 €	408.841,0 €

Vote des budgets primitifs pour 2017 :

LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	22.550,00 €	22.550,00 €
Section d'investissement	57.050,00 €	150.136,00 €
TOTAL :	79.600,00 €	172.686,00 €

Budget principal :

Budget assainissement :

Décision du Conseil : voté à l'unanimité

Indemnités de fonction :

Les articles L2130-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales indiquent qu'il appartient au Conseil de fixer les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints dans le cadre d'une enveloppe globale de 30,20 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Cette enveloppe se répartit de la façon suivante : 17 % pour le Maire et 6,60 % pour chacun des deux Adjoints.

Décision du Conseil : voté à l'unanimité

Demande de subvention :

Le département ayant accordé la subvention pour notre hangar, demande, en contrepartie, de donner accès à ce dernier aux élèves des

collèges ou des écoles primaires lorsqu'ils le souhaitent.

Le Maire indique au Conseil qu'il convient de répondre favorablement à cette demande.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Don fait par un habitant du village :

Le Maire précise qu'il a reçu un don de 50,00 € et demande au Conseil d'accepter celui-ci.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Carte « Avantages Jeunes » :

Cette carte est offerte par la Commune à tous les jeunes âgés de 11 à 18 ans. Le Maire propose de renouveler cette opération pour l'exercice 2017. Sur le plan pratique il suffit d'en faire la demande en Mairie le lundi toute la journée ou le mardi après midi.

Décision du Conseil : accord à l'unanimité

Questions diverses :

Mise à jour des commissions et des groupes de travail :

La liste complète sera affichée en Mairie

Compte rendu du SIEB par Micheline DIZIAIN :

L'information importante est relative au prix de l'eau qui sera en 2017 de 1,20 € le m³ pour une consommation de 0 à 120 m³, de 1,01 € pour 121 à 240 m³ et 0,92 € au-delà.

Composition du bureau pour l'élections présidentielle :

Président :	Bernard GIRE		
Assesseurs :	Jean COLOMBAIN – Micheline DIZIAIN		
Secrétaire :	Christine FOUILLET		
1^{er} tour le 23 avril 2017			
8h à 10h	Elise NOIR	Emilien BEUGNOT	Bernard GIRE
10h à 12h30	Micheline DIZIAIN	Nicolas MORENS	Marie-Josée GRANDJEAN
12h30 à 15h	Bernadette GIRE	Jean -Luc LAURENT	Bernard GIRE
15h à 17h	Jean COLOMBAIN	Nicolas MORENS	Micheline DIZIAIN
17h à 19h	Sylviane CLEMENT	Marie-Josée GRANDJEAN	Bernard GIRE
2^{ème} tour le 7 mai 2017			
8h à 10h	Elise NOIR	Emilien BEUGNOT	Bernard GIRE
10h à 12h30	Jean -Luc LAURENT	Micheline DIZIAIN	Nicolas MORENS
12h30 à 15h	Bernadette GIRE	Sylviane CLEMENT	Emilien BEUGNOT
15h à 17h	Elise NOIR	Nicolas MORENS	Micheline DIZIAIN
17h à 19h	Sylviane CLEMENT	Marie-Josée GRANDJEAN	Bernard GIRE

A PROPOS DE L'AFFOUAGE

Les garants sont : **Christian CHAMPLOY, Patrice BILLARD et Alain PETTICOLIN.**

Les lots sont **tous** tirés au sort en présence du **Maire**, des **deux adjoints** et des **garants** qui participent également au tirage au sort en qualité d'affouagiste.

En cas de contestation vous pouvez vous adresser à eux **directement**. Le paiement de taxe n'a **aucune corrélation** avec le nombre de stères donnés gratuitement aux affouagistes.